



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Maritime Aircraft Division/Division de aéronefs
maritimes
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Tactical Control Radar systems	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8475-155257/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client W8475-155257	Date 2016-09-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BQ-164-25949	
File No. - N° de dossier 164bq.W8475-155257	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-09-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chénier, Suzanne S.	Buyer Id - Id de l'acheteur 164bq
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3829 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-0437
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

L'objet de modification 004 de cette Lettre d'intérêt est de fournir des réponses aux questions reçues, reporter la date limite pour le dépôt du formulaire Convention de règles d'Engagement et modifier les clauses de sécurité de l'annexe F – ébauche de demande de soumission.

1. Questions et réponses :

N°	Questions	Réponses
1.	<p>« En ce qui concerne la Section 7.1 inscription et en particulier, l'annexe B accord de Non Divulgence des processus d'Engagement de l'industrie, pourrais je s'il vous plaît appeler votre attention sur la première phrase du deuxième alinéa, qui prévoit ce qui suit :</p> <p>J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit, les renseignements décrits cidessus sauf à une personne employée par le Canada.</p> <p>TPSGC confirmerait s'il vous plaît, l'intention du présent énoncé relatif à la mention de « personne ? Est-il prévu de l'intention du Canada d'interdire les participants d'être en mesure d'informer leurs compagnies respectives, après ces séances d'industrie ou il visait à empêcher les participants de divulguer des informations acquises avec d'autres parties 3e ne participent ne pas à l'industrie jour séance plénière ou séance individuelle. Si le premier devrait « personne » ne pas être « Personne » avec une définition appropriée de « Personne » à lever l'ambiguïté de l'intention. »</p>	<p>L'intention est qu'aucun participant ne peut partager les renseignements donnés, présenté ou discutés au cours de la journée de l'industrie ou l'un sur une sessions avec toute personne ou entité à l'extérieur de leur Radar de contrôle tactique des équipes. Les participants peuvent informer leurs compagnies respectives.</p>
2.	<p>Pouvez-vous s'il vous plaît fournir une copie de la sécurité nationale – l'avertissement de passation de contrat spécial de la sécurité nationale? Nous aimerions mieux comprendre ces restrictions supplémentaires.</p>	<p>Pour des raisons de sécurité, la sécurité nationale l'avertissement de passation de contrat spécial de la sécurité nationale n'est pas un document qui peut être rendu public. Les clauses de sécurité fournis ci-dessous comme partie de cet amendement couvrent toutes les restrictions associées à cette exigence.</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8475-155257/B

Amd. No. - N° de la modif.
004

Buyer ID - Id de l'acheteur
164BQ

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8475-155257

File No. - N° du dossier
164BQW8475-155257

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Reporter la date limite pour le dépôt du formulaire Convention de règles d'Engagement

Article 7- Interaction avec l'industrie

SUPPRIMER le paragraphe suivant:

En ce qui concerne l'interaction avec l'industrie dans le cadre de la LI n° 1, les participants qui souhaitent participer à la journée de l'industrie ou à une séance individuelle doivent remplir le formulaire à l'annexe A, appendice 1 – Entente sur les règles d'engagement, et le retourner à l'autorité contractante de TPSGC indiquée à la section 6 du présent document avant le 7 septembre 2016.

INSÉRER le paragraphe suivant en lieu et place:

En ce qui concerne l'interaction avec l'industrie dans le cadre de la LI n° 1, les participants qui souhaitent participer à la journée de l'industrie ou à une séance individuelle doivent remplir le formulaire à l'annexe A, appendice 1 – Entente sur les règles d'engagement, et le retourner à l'autorité contractante de TPSGC indiquée à la section 6 du présent document avant le 15 septembre 2016.

Annexe F – RCT BROUILLON Demande de Soumissions:

Annex F, la section 7.16 - Exigences relatives à la sécurité

SUPPRIMER :

*Note : Les exigences relative à la sécurité seront fournies à une date ultérieure.

INSÉRER :

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau SECRET, ainsi qu'une cote de protection et de au niveau SECRET, délivrés par la Direction de la sécurité industrielle canadienne de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et un compte COMSEC au niveau SECRET, délivrée par la Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC).
2. Ce contrat comprend un accès à des marchandises contrôlées. Avant d'avoir accès, le soumissionnaire doit être inscrit au Programme des Marchandises Contrôlées de Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada.
3. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS, doit être un citoyen du Canada ou des États-Unis et une cote de sécurité du personnel valable au niveau SECRET, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
4. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens Étranges, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doit être un citoyen du Canada ou des États-Unis et doivent SECRET, comme requis, délivrée ou approuvée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
5. L'entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données et(ou) de production au niveau PROTÉGÉD/CLASSIFIÉS tant que la DSIC de TPSGC ne lui en aura pas donné l'autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été délivrée, ces tâches pourront être exécutées au niveau PROTÉGÉD B.
6. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens COMSEC, doivent être citoyens du Canada ou des États-Unis et détenir une cote de sécurité du personnel valable et proportionnée avec les renseignements ou les biens qui seront accédés, avoir un besoin de connaître et avoir été soumis à une séance d'information COMSEC et avoir signé un certificat de séance d'information COMSEC. L'accès par des étrangers nationaux ou des résidents étrangers doit être approuvé par le Chef des Services à la clientèle STI du CSTC sur une base de cas-par-cas.
7. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
8. Avant l'attribution du contrat, l'entrepreneur doit remplir un questionnaire sur la participation, le contrôle et l'influence étrangers (PCIE) ainsi que les documents connexes indiqués dans les lignes directrices sur la PCIE destinées aux organisations. L'entrepreneur doit soumettre ces documents dûment remplis afin d'indiquer si une tierce partie (personne, entreprise ou gouvernement) peut accéder, sans en avoir l'autorisation, à des biens ou à des renseignements COMSEC/INFOSEC ou CLASSIFÉS DE L'OTAN/ÉTRANGERS. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) déterminera

si le statut « Sans PCIE » ou « Avec PCIE » doit être attribué à l'entreprise de l'entrepreneur. Si le statut « Avec PCIE » est attribué à l'entreprise, TPSGC déterminera si des mesures d'atténuation existent ou doivent être prises par l'entreprise afin qu'elle puisse obtenir le statut « Sans PCIE par atténuation ».

9. En permanence pendant l'exécution du contrat, l'entrepreneur devrait détenir une lettre de TPSGC indiquant les résultats de l'évaluation de la PCIE ainsi que le statut attribué à son entreprise, c'est-à-dire « Sans PCIE » ou « Sans PCIE par atténuation ».

10. Tout changement au questionnaire et aux facteurs connexes d'évaluation de la PCIE doit être immédiatement signalé au Secteur de la sécurité industrielle aux fins de détermination de l'incidence du changement sur le statut lié à la PCIE.

11. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :

- (a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe D;
- (b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.